

ÉQUITÉ SALARIALE

Nouvel affichage

PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE DU CONSEIL DU TRÉSOR

POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
AINSI QUE POUR LES BIOCHIMISTES CLINIQUES, LES PHYSICIENS MÉDICAUX,
LES PHARMACIENS ET LES CHEFS DE DÉPARTEMENT DE PHARMACIE

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ART. 76)

Le Comité d'équité salariale a procédé au premier affichage le 10 septembre 2009.

La *Loi sur l'équité salariale* permet aux salariées et salariés de demander des renseignements additionnels ou de présenter des observations au Comité d'équité salariale dans les 60 jours suivant le premier affichage. Ce délai étant expiré, le Comité d'équité salariale a analysé tous les commentaires et observations reçus et a convenu de procéder à certaines corrections, de manière à dresser le portrait le plus représentatif de l'entreprise à la date à laquelle le programme devait être réalisé, soit le 21 novembre 2001. Les corrections sont les suivantes :

- enlever la catégorie d'emplois **3029** Directeur des communications et du secrétariat général (Agence);
- enlever le titre Directeur adjoint des services hospitaliers de la catégorie **3288** et l'intégrer dans la catégorie **3323**;
- enlever ces titres d'emplois des catégories d'emplois suivantes :

Coordonnateur administratif (services administratifs) 3110
Coordonnateur du ou des programmes (services enfance, famille, jeunesse, scolaire, adulte et santé mentale) 3514
Coordonnateur ou chef en réadaptation (coordonnateur de programmes de réadaptation) 3787
Chef du secteur de production alimentaire (assistant-chef de nutrition clinique) 3866

- modifier le titre de la catégorie **3767,1** pour Adjoint au chef des programmes clientèle spécifique;
- modifier le premier titre de la catégorie **3974** Conseiller en réingénierie en enlevant la parenthèse (Agence);

- ajouter les titres d'emplois manquants aux catégories d'emplois suivantes (titre, numéro de catégorie):

Directeur de l'administration du ou des programmes (CLSC) 3236
Directeur d'activités d'établissement 3237
Directeur d'activités d'établissement 3244
Directeur d'activités d'établissement 3248
Adjoint au directeur des services professionnels 3311
Directeur adjoint de la planification 3315
Directeur adjoint de la protection de la jeunesse (CJ) 3334
Adjoint au directeur de la protection de la jeunesse (CJ) 3369
Coordonnateur ou chef du service de biologie médicale (responsable aspect professionnel et support) 3571
Chef des activités d'alimentation (assistant-chef de nutrition clinique) 3593
Chef de service de bibliothèque (CECOM) 3688
Coordonnateur des services des archives, d'accueil et de bibliothèque 3702
Chef de secteur (CLSC) 3776
Chef des services sociaux (CJ) 3793,1
Coordonnateur d'unité de soins infirmiers 3808
Chef du service de la gestion du matériel en salle d'opération (qualité) 3826
Chef d'unité de soins infirmiers spécialisés (chef des laboratoires d'hémodynamie et d'électrophysiologie) 3842
Chef d'unité de soins infirmiers spécialisés (chef de service d'hémodynamie et laboratoire vasculaire) 3843
Chef des activités d'alimentation (service) 3867,1
Chef du secteur de production-distribution alimentaire 3915
Conseiller en gestion financière (conseiller à la direction des services professionnels et hospitaliers) 3943

- ajouter les catégories d'emplois suivantes (classe, titre, numéro de catégorie, prédominance retenue) :

22 Directeur des communications 3024 F
20 Directeur de la qualité des services 3036 F
16 Directeur de la protection de la jeunesse 3145 F
19 Directeur adjoint de la protection de la jeunesse (CJ) 3295 F
18 Directeur adjoint des services professionnels et hospitaliers 3307 F
G Directeur adjoint des services professionnels 3319 F
20 Directeur adjoint des soins infirmiers 3326 F
9 Adjoint administratif 3331 F
9 Adjoint administratif (coordonnateur soutien aux programmes) 3331 F
9 Chef de secteur (CLSC) 3331 F
17 Chef du service d'accueil 3700 F

15	Chef des services d'accueil, des archives et du secrétariat interne	3704 F
10	Chef du ou des programmes (CLSC)	3772 F
10	Chef du service des ressources humaines (paie)	3950 F
10	Chef du service des ressources humaines (dotation)	3950 F
10	Conseiller en gestion financière	3950 F
10	Conseiller en gestion des ressources humaines	3950 F

- modifier la prédominance Mixte de la catégorie **3453** pour une prédominance Homme.

La version officielle de cet avis est la version disponible sur Internet à l'adresse:

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/1.3.4/francais/pgsante_1b.pdf

Le document peut aussi être consulté aux adresses suivantes :

<http://www.agesss.qc.ca>

<http://www.acssss.qc.ca>

<http://www.aper.qc.ca>

<http://www.apesquebec.org>

<http://www.aqpmc.ca>

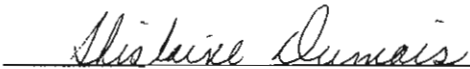
Le Comité d'équité salariale procédera au deuxième affichage prévu à l'article 76 al.2 de la *Loi sur l'équité salariale* dès que les étapes prévues aux paragraphes 3 et 4 de l'article 50 de la Loi seront complétées. Toute salariée visée ou tout salarié visé par le présent programme pourra alors, dans un délai de 60 jours, demander des renseignements additionnels ou présenter ses observations au Comité d'équité salariale.

La représentante de l'employeur et la représentante des salariés ont convenu du contenu de ce nouvel affichage le 11 décembre 2009, à Québec.

Représentante de l'employeur:

Représentante des salariés:


Carole Turgeon


Ghislaine Dumais